

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2019

Sur convocation en date du 24 juin 2019

Les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur GUYOT Laurent, Maire

Etaient présents : Olivier COCHERIL, Florence HARTENSTEIN, Catherine TRASSAERT, Francis SIEDLECKY, Catherine JACQUEMIN, Stanislas BRUN, Michèle OLMETA, Viviane MARGUET, Séverine MASSON, Jenny SCHARBANO, Marie-Madeleine RIIBON, Alain GAUDÉ, Thierry BELLIVIER.

Etaient absents :

- Sylvaine DEMANGE qui a donné procuration à Florence HARTENSTEIN
- Sébastien CHAMBON qui a donné procuration à Catherine TRASSAERT
- Frédéric DRICOT qui a donné procuration à Laurent GUYOT
- Dominique MOLAND
- Céline TEIVA

Madame Michèle OLMETA est élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 28 mai 2019

Le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance du conseil municipal, dans le cadre de la délégation de compétences accordée par le conseil municipal le 7 avril 2014 conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

N° décision	Date	Contenu
19-20	05/06/2019	Décision de non préemption du bien cadastré AD 178 – AD 180 – AD 181 – AD 253, sis Haut de Marouin.
19-21	06/06/2019	Décision de non préemption du bien cadastré AE 95, sis 3 Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny.
19-22	01/07/2019	Décision de non préemption du bien cadastré AE 18, sis 25 rue du 8 ^{ème} BCP
19-13	01/07/2019	Décision de non préemption du bien cadastré AC 130 et AC 340, sis 14 avenue Maréchal Foch.
19-13	15/04/2019	Décision de non préemption du bien cadastré AB 102 et AB 108, sis 11 Rue de la République.

2019 – 43 : Finances locales – divers (7.10) : tarifs cantine – garderie – étude surveillée : année scolaire 2019/2020

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les différents tarifs appliqués au cours de l'année scolaire qui s'achève, et après l'avis favorable de la commission, propose de les maintenir à l'identique pour l'année scolaire 2019/2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **DECIDE**, décide de maintenir pour l'année scolaire 2019/2020 les tarifs à l'identique à année passée, les tarifs des services périscolaires s'établiront donc comme suit :

- o Garderie du matin, de 7 h 30 à 8 h 20 : 1, 00 € par jour
- o Cantine : 5, 70 € par jour
- o Garderie du soir, de 16 h 15 à 18 h 00 : 1, 50 € par jour

2019 – 44 : Autres domaines de compétence des communes (9.1) : Approbation du règlement intérieur de la cantine et de la garderie.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de DOMMARTIN LES TOUL organise des services de restauration scolaire et de garderie.

Ces services sont proposés aux familles au titre des activités périscolaires.

Ils ont une vocation sociale, mais aussi éducative et doivent rester un moment privilégié du temps de l'enfant. Ils doivent favoriser, notamment, son autonomie, son apprentissage du goût, de l'équilibre alimentaire et développer chez lui des notions de convivialité et de respect de l'autre, tout en l'éduquant aux règles de la vie en collectivité.

Pendant le déjeuner, les enfants sont confiés à des agents municipaux qualifiés.

Il propose donc au conseil municipal d'adopter le règlement, annexé à la présente délibération, destiné à répondre à ces objectifs, et à déterminer les modalités de fonctionnement de ces services.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **ADOPTE** le règlement intérieur des services de la cantine et de la garderie, tel qu'il est annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** le Maire à le signer.
- **PRECISE** que le règlement entrera en vigueur à compter de la rentrée 2019/2020 et sera communiqué à chaque famille au moment de l'inscription de leur enfant à ces services.

2019 – 45 : Finances locales – Décisions budgétaires (7.1) : Ouverture et transferts de crédits

Olivier COCHERIL, adjoint en charge des finances, propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante au budget :

Il convient d'ouvrir des crédits pour notamment d'une part régler les participations aux Sociétés Publiques Locales, pour acquérir le futur logiciel de gestion de la cantine et de prévoir des crédits pour régler les honoraires de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'accessibilité de l'école du parc et d'autre part inscrire la subvention attendue au titre du programme Terres de Lorraine pour les économies d'énergie liées à l'éclairage public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** d'ouvrir et de transférer les crédits suivants :
 - **En investissement – Recettes**
 - Art 1328 & 13 (IR) Autres.....+ 26 400.00 €
 - **En investissement – Dépenses**
 - Art 2051 & 20 (ID) Concessions et droits similaires + 3 200.00 €
 - Art 261 & 26 (ID) Titres de participation..... + 631.00 €
 - Art 2312 & 23 (ID) Terrains + 5 000. 00 €
 - Art 2313 & 23 (ID) Immobilisations en cours – constructions.....+ 19 129.00 €
 - Art 2031 & 20 (ID) Frais d'étude - 1 560.00 €
- **DECIDE** d'adopter la décision modificative n° 1, comme indiquée ci-dessus

2019 – 46 : Autres domaines de compétence des communes (9.1) : Hommage communal à Monsieur Maurice GERARDIN

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Monsieur Maurice GERARDIN, Maire de DOMMARTIN LES TOUL de 1971 à 2008, conseiller municipal dès 1953, et décédé le 14 février dernier, a beaucoup œuvré pour la commune.

Il propose de lui rendre hommage et de perpétuer sa mémoire en donnant son nom à un espace communal.

En conséquence, il propose de constituer une commission ad hoc, chargée de réfléchir et de recueillir des propositions quant au lieu qui lui sera dédié.

Une délibération ultérieure entérinera le choix retenu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de créer une commission chargée de réfléchir au lieu le plus approprié pour un hommage communal à Monsieur Maurice GERARDIN.
- **PRECISE** que les membres en seront les suivants :
 - Laurent GUYOT
 - Francis SIEDLECKY
 - Catherine JACQUEMIN
 - Olivier COCHERIL
 - Thierry BELLIVIER
 - Viviane MARGUET

Séance levée à 21 h 05

Délibérations prises en séance publique le 2 juillet 2019

2019 – 43 : Finances locales – divers (7.10) : tarifs cantine – garderie – étude surveillée : année scolaire 2019/2020

2019 – 44 : Autres domaines de compétence des communes (9.1) : Approbation du règlement intérieur de la cantine et de la garderie

2019 – 45 : Finances locales – Décisions budgétaires (7.1) : Ouverture et transferts de crédits

2019 – 46 : Autres domaines de compétence des communes (9.1) : Hommage communal à Monsieur Maurice GERARDIN

Pour copie conforme,
Le 3 juillet 2019
Le Maire,
Laurent GUYOT

